

**COMMISSION CONSULTATIVE
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AÉRODROME DE CHELLES-LE PIN**



Procès-Verbal

Mercredi 5 novembre 2025

Participent à la séance :

M. NGOUOTO	Sous-Préfet de Torcy, Président
Mme CHIMOT	Sous-Préfecture
Mme LEBLON	Sous-Préfecture
Mme KHOUNKHOUAMDY	Sous-Préfecture
M. BOUNIOL	DGAC-DSAC Nord
M. MULOT	DGAC-DSAC Nord

Représentants des professions aéronautiques

M. DELATTE	Groupe ADP – Adjoint au Directeur de Paris-Le Bourget et des Aéroports d'Aviation Générale
Mme BOULAY	Groupe ADP
M. KADDOUCH	Groupe ADP
Mme RIOU-MANARANCHE	Groupe ADP
M. DECROCK	Représentant des usagers

Représentants des collectivités territoriales

Mme WALLEZ	CC Plaine et Monts de France, Maire de Le Pin.
------------	--

Représentants des associations

M. DALISSIER	ADQC (Association pour la Défense de la Qualité de vie à Chantreine)
Mme AUDIBERT	ADSEP (Association de Défense et de Sauvegarde de l'Environnement de la Pomponnette)
M. HUGUENEL	ADSEP

Invités

Mme LOISEL	Collaboratrice parlementaire Député 10 ^{ème} circ. 77
M. LOCHKAREFF	DDT Seine et Marne

La séance de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chelles-Le Pin s'est tenue le mercredi 5 novembre 2025 à la sous-préfecture de Torcy, sous la présidence de M. Alain NGOUOTO, sous-préfet de Torcy.

Après vérification du quorum, M. le Président ouvre la réunion de la Commission.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 décembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité sans observation ou correction particulière.

Bilan d'activité – Trafic 2023 / 2024

→ Présentation par le Groupe ADP

Mme Marine RIOU-MANARANCHE, manager des aérodromes de l'est parisien (Meaux-Esbly, Lognes, Chelles et Coulommiers) mentionne les points clés de l'activité en 2024.

Comme sur l'ensemble des terrains d'aviation générale du Groupe ADP, on observe une relative stagnation de l'activité accentuée par les restrictions de circulation aérienne résultant de l'organisation des Jeux Olympiques de 2024. A Chelles, l'activité de la plateforme tourne autour de 3 000 mouvements par an.

Mme RIOU-MANARANCHE (Groupe ADP) rappelle également la situation particulière de l'aérodrome avec un trafic pratiquement nul pendant la phase hivernale du fait des inondations du terrain.

Une étude de l'Agglomération a permis d'éclairer les raisons de ce phénomène : la présence d'un bois à proximité de l'aérodrome recueillant et déversant de grandes quantités d'eau sur le terrain ; et des constructions récentes qui ont accentué l'imperméabilisation des sols autour de l'aérodrome. Une réunion avec l'Agglomération est prévue pour étudier les moyens d'atténuer les inondations de la plateforme.

Plaintes

- Hormis une plainte déposée par la mairie de Chelles, qui est actuellement étudiée par les services de la DSAC, aucun signalement n'a été enregistré.

- Puis un point est fait sur le fonds doté de 500 000 € par la Région Île-de-France et par le Groupe ADP avec pour objectif d'aider à la modernisation des flottes des aéroclubs utilisant les aérodromes d'Île-de-France gérés par Aéroports de Paris.

Ce fonds permet de financer les équipements réducteurs de bruit des aéronefs (silencieux, hélices) leur permettant ainsi de progresser en classification acoustique Calipso.

A ce jour, aucune demande n'a été faite par les aéroclubs du terrain de Chelles. Cette situation s'explique par le peu d'avions basés de cet aérodrome et la plus faible intensité d'utilisation de ceux-ci.

M. DELATTE (Groupe ADP) précise en effet que l'objectif essentiel de ce fonds est d'équiper les 50 avions les plus bruyants et les plus actifs des 10 aérodromes parisiens exploités par le Groupe

ADP. Aujourd'hui, près d'une cinquantaine de dossiers ont été montés. S'il reste un peu de budget, les aéronefs de Chelles seront naturellement éligibles.

Questions diverses

M. le Président ouvre la discussion aux questions ou observations des participants.

• Les vols hélicoptères

En réponse à une question de Mme AUDIBERT (ADSEP), la DGAC précise les conditions d'interventions des hélicoptères dits de « travail aérien ».

Ces hélicoptères effectuent à la fois des missions de surveillance et de réparation en l'occurrence des lignes à haute tension. Les hélicoptères qui effectuent cette mission de service public sont agrémentés et surveillés par la DGAC puisque les vols à basse altitude sont dérogatoires aux hauteurs réglementées de survol. La DGAC rend un avis technique et les autorisations de survol sont données par M. le Préfet. Sur le secteur de l'aérodrome de Chelles, c'est la société RTE qui effectue les missions de travail aérien avec un hélicoptère basé à Pontoise.

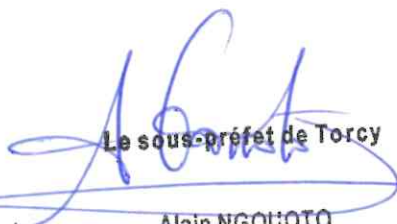
Les vols d'ULM et de drones :

Il n'y a pas d'activité ULM sur l'aérodrome de Chelles.

Les vols de drones sont limités aux vols d'essais de la Gendarmerie qui se déroulent en coordination avec l'exploitant de l'aérodrome. Mme RIOU-MANARANCHE précise que le Groupe ADP possède un système de détection de drones qui permet à l'exploitant d'intervenir en cas de survol interdit de l'aérodrome par un drone.

* *
*

Sans autre question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance après avoir félicité l'ensemble des acteurs de la bonne entente régnant sur la plateforme de Chelles.


Le sous-préfet de Torcy
Alain NGOUOTO